

MINISTERE DE LA DEFENSE

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT
MILITAIRE

C/RWANDA/F-240993

Paris, le 30 septembre 1993

N° 2665/DEF/DRM/SDE/AFMO/CD

Officier traitant : Lcl

FICHE

Objet : Création de la MIANUR

P. Jointes : 2 annexes

Declassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

La Mission de reconnaissance des Nations-unies au Rwanda a rendu son rapport le 22 septembre au secrétaire général des Nation-unies. Le projet de résolution concernant la création de la **Mission d'interposition et d'assistance des Nations-unies au Rwanda (MIANUR)** devrait survenir dans les prochains jours.

1. LES PROPOSITIONS CONCERNANT LE MANDAT DE LA FORCE SONT CONFORMES AUX ARTICLES DE L'ACCORD D'ARUSHA

Des additifs ont été ajoutés créant 5 zones d'action :

- une zone de sécurité autour de Kigali d'un rayon de 10 kilomètres. Un bataillon de 800 hommes (1 compagnie logistique, 4 compagnies d'infanterie dont une sur blindés à roues) et un détachement d'observateurs seront chargés d'assurer la sécurité des membres du Gouvernement de transition à base élargie (GTBE), de l'aéroport, des cantonnements du bataillon FPR et des bâtiments gouvernementaux ;

- la zone démilitarisée (DMZ) ex-zone tampon élargie sera placée sous le contrôle dans un premier temps du Groupement des observateurs militaires neutres (GOMN) puis sous la protection d'un autre bataillon d'infanterie à 800 hommes qui devra surveiller 26 points sensibles (points de rassemblement, de cantonnement et centres d'instruction intégrés) ;

- les éléments nouveaux sont la création d'une "Zone gouvernementale" et d'une "Zone FPR" placée chacune sous le contrôle d'une équipe d'observateurs et l'inclusion de la zone frontière rwando-ougandaise (sous la surveillance de la Mission d'observation des Nations-unies Ouganda-

DESTINATAIRES : ELYSEE/EMP - MATIGNON/CABMIL - CEMA - CAMO - MINDEF/CAB/DAS - MINDEF/BUREAU RESERVE - MINDEF/CABMIL/CM21- MINDEF/CABMIL/Gal RANNOU - MGEMA (dont 1 ex pour COS) - SCEM/OPS - SCEM/RI - EMA/RI - EMA/RE - COIA - CHEF EMPLOI - DGSE - SGDN - MINCOOP/MISMIL - Chef DRM - DRM/BEP/CREIL - Chef SDE - CdB AFMO - Adjoint CdB - Rédacteur - Chef SITU - Archives - Chrono - COGE

619

- la MIANUR contrôlera la démobilisation des 35 000 soldats retraités ou déflatés ; la réinsertion de ces derniers sera à la charge du Ministère rwandais de la Réhabilitation et de la Réinsertion sociale, assisté de personnels du PNUD et des ONG. Elle supervisera la constitution des Forces rwandaises de défense (FRD) de la Gendarmerie et de la Police.

Par ailleurs elle sera chargée de l'escorte de la protection des convois humanitaires jusqu'à la relève par les futures FRD et un élément génie assurera le déminage ;

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

2. LA FORCE D'INTERPOSITION

Placée sous le commandement du général canadien Dallaire, elle comprendrait 2 548 militaires, 60 policiers et 127 civils chargés des opérations humanitaires (composition en annexe).

Elle prendra sous son contrôle la MONUOR et le GOMN élargi et disposera de moyens aériens (4 hélicoptères et 1 avion léger).

Le commandant des forces de police sera subordonné au commandant de la force. Le responsable des opérations d'assistance humanitaire sera chargé de préparer puis d'organiser, le retour des 300 000 personnes déplacées, en liaison avec le commandant de l'opération.

3. LE MANDAT DE LA FORCE EST FIXE A 22 MOIS

La MIANUR se déploiera progressivement (cf annexe).

L'opération a été planifiée en 4 phases :

Phase 1 de la signature de la résolution des Nations-unies à la mise en place du Gouvernement de transition à Kigali, jour J (durée estimée à 3 mois).

La MIANUR se mettra en place à Kigali et engagera le GOMN et la MONUOR, un PC tactique sera déployé dès la signature de la résolution (25 militaires, 3 policiers, 18 civils).

Le départ des troupes étrangères s'effectuera dès la mise en place de la Forces d'interposition à Kigali ; il sera suivi par l'arrivée du bataillon FPR. En fin de phase 1, elle comprendra 1 428 militaires (dont 211 observateurs militaires) ;

Phase 2 : de J à J + 90 jours, date du début du processus de démobilisation et d'intégration des forces.

L'effort sera mis sur la préparation des infrastructures et l'implantation du 2ème bataillon en zone démilitarisée. En fin de phase 2, la force aura son effectif maximum soit 2 548 hommes ;

Phase 3 de J + 91 à J + 360 jours, date de fin du processus de démobilisation.

L'effort sera mis sur le contrôle du bon déroulement du processus de démobilisation, d'intégration et de la formation de la future armée. En fin de phase 3 l'effectif serait ramené à 1 240 hommes ;

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

Phase 4 de J + 361 à J + 660.

N° 000574 du 09 FEV 2021


La cessation de la surveillance de la frontière et de la zone démilitarisée et la diminution des effectifs marqueront cette phase, l'effectif nécessaire serait de 930 hommes.


Commentaires :

1. Les Etats-Unis et la Russie considèrent les chiffres proposés par le rapport Dallaire comme disproportionnés. Ils évaluaient le volume de la MIANUR à 1 000 hommes. La discussion de la résolution au Conseil de sécurité se présente comme difficile.
2. Le délai supplémentaire (2 à 3 mois) nécessaire à la mise en place de la MIANUR à Kigali risque de provoquer des conséquences désastreuses pour le Rwanda.
 21. Le FPR ne reconnaît pas, au gouvernement actuel, le droit de négocier avec le FMI, seul le futur Gouvernement de transition à base élargie (GTBE) aura cette prérogative.

Plus le GTBE tardera à se mettre en place plus la négociation avec le FMI permettant le décaissement de 35 millions de dollars sera reportée. Cette somme constitue la seule rentrée prévisible à court terme et le pays n'a que deux semaines de réserves de devises.
 22. L'agacement et l'acrimonie affichés par le FPR à l'encontre du gouvernement actuel risquent de s'amplifier pouvant conduire à des débordements dus aux extrémistes des deux partis.
3. La question de la réinsertion des 35 000 démobilisés est laissée à la charge du Ministère rwandais de la Réhabilitation et de la Réinsertion sociale.

Ce ministère n'existe pas. Il sera formé après la Constitution du Gouvernement de transition et aura 3 mois pour trouver une politique cohérente. On peut estimer qu'il ne saura faire face au problème.
4. La Belgique, le Maroc et l'Equateur se déclarent prêts à fournir des troupes pour la MIANUR.

 Unités déployées en Phase I (de la signature de la résolution à la mise en place du Gouvernement de Transition "J"

 Eléments déployés en Phase II (de la mise en place du Gouvernement de Transition à "J" + 90)

- (1) OMNU : Observateurs Militaires des Nations Unies
- (2) GOMN : Groupement des Observateurs Militaires Neutres
- (3) MONUOR : Mission d'Observation des Nations Unies Ouganda/Rwanda
- (4) D.U. : Détachement Urbain de la police
- (5) E.R. : Equipe Régionale de la police

**RWANDA
MISSION D'INTERPRETATION ET D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES (MIANUR)**

	FORCE MILITAIRE	POLICE	ASSISTANCE HUMANITAIRE
SECTEUR DE KIGALI	PC 124 h PC OMNU 20 h (11) LOG 200 h 80 h 30 h 30 h 200 h 200 h OMNU 60 h COMN 74 h (12) 800 h 50 h	PC DU 20 h (11)	26 h 75 h 26 h
ZONE DEMILITARISEE			
ZONE GOUVERNEMENTALE			
ZONE FFR			
FRONTIERE OUGANDA/RWANDA	MONOR 77 h (11)		
TOTAL	2548 soldats ONU (dont 311 observateurs)	89 personnels de l'ONU	127 personnes de l'ONU + 68 recrutés locaux

Déclassifié par décision du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

DRM. DE / AFMO / RWANDA 270995



614